

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.65 Vœu en soutien aux chauffeurs de taxi mobilisés dans les aéroports d'Orly et de Roissy – Charles de Gaulle

Le Conseil de Paris,

Considérant que les chauffeurs de taxi par le biais d'une intersyndicale (CFDT, CGT, Elite, Gescop, FTI 75, FO, SUD Taxi, Taxi de France et UNTP) ont entamé une mobilisation le mardi 22 janvier 2019 dans les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly,

Considérant qu'ils protestent contre le nombre important de faux taxis et de racleurs vers ces faux taxis dans ces aéroports,

Considérant qu'il en va de l'intérêt des usagers et de la survie d'une profession,

Considérant que les moyens actuellement mis en œuvre pour lutter contre ce racolage vers des faux taxis sont insuffisants et inefficaces,

Considérant que les boers (la police spécialisée dans le transport à titre onéreux) ne sont pas présents en nombre suffisants et de manière assez fréquente,

Considérant que Aéroports de Paris (ADP) n'assume pas ses responsabilités dans l'accueil et l'orientation des usagers pour prévenir des nombreuses arnaques que constituent ces faux taxis,

Considérant que la prise en charge des touristes n'est actuellement pas bien assurée, les chauffeurs devant patienter des heures dans les bases-arrière, et des usagers se trouvant sans cesse sollicités par des racleurs vers des faux taxis, empêchant les taxis de bien travailler et mettant ces usagers en danger,

Considérant que les différentes tentatives de concertation entre Aéroports de Paris (ADP) et l'intersyndicale des chauffeurs demeurent infructueuses,

Considérant qu'Aéroports de Paris enregistre des bénéfices très importants, 571 millions € par an, des moyens plus importants pourraient être alloués afin qu'ADP assume ses responsabilités et obligations,

Considérant que la concertation doit permettre d'aboutir à des solutions qui garantissent aux chauffeurs qui subissent fortement les conséquences de l'économie dérégulée avec le racolage électronique illicite(Uber), d'exercer leur profession et aux usagers de ne pas subir les contre façons de taxi,

Sur proposition de Danielle Simonnet, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la mairie de Paris interpelle ADP et la Préfecture de Police de Paris pour que des moyens soient adaptés à la lutte contre le racolage vers les faux taxis, et à de meilleurs dispositifs d'accueil et d'orientation des usagers vers les taxis